



Un nouveau rôle pour les espaces ruraux

L'accroissement du temps libre, le renforcement des sensibilités « écologiques », le déplacement des populations urbaines vers la campagne... autant de facteurs qui stimulent une demande de loisirs de plein air et d'activités récréatives. De la promenade en famille aux sports les plus extrêmes, les pratiques sont très variées. Les espaces agricoles et forestiers, auxquels on attribue aujourd'hui des vertus écologiques et sociales, doivent-ils s'ouvrir à ces nouveaux usages ?

DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES, MOTEUR DU LIEN SOCIAL... ET SOURCES POTENTIELLES DE CONFLITS

Le bien-être des individus, l'enrichissement des liens sociaux, le développement économique (tourisme vert) font parti des bienfaits que l'on a coutume d'attribuer aux activités récréatives. Le lien fort entre ces espaces et la société ne peut plus être ignoré.

Mais ces activités sont aussi source de conflits. Elles peuvent compromettre l'intégrité écologique des milieux ou remettre en question des utilisations traditionnelles et productives.

Par exemple, l'exploitation forestière des peuplements et leur ouverture au public restent difficiles à synchroniser. La même relation conflictuelle s'observe entre les activités agricoles et la demande de sentiers de randonnée. Les facteurs culturels ou économiques sont tout aussi déterminants. A cela s'ajoutent les conflits

entre différentes pratiques récréatives : chasseurs, promeneurs et véhicules tous terrains ne font pas toujours bon ménage.

L'INTERVENTION PUBLIQUE, POUR RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES USAGES

Dans ce contexte, la volonté d'un accompagnement par les pouvoirs publics paraît légitime. Celui-ci prend diverses formes. L'action réglementaire garantit l'accès aux espaces (loi littoral, Parcs nationaux...) ou rappelle leur rôle en matière de récréation (code forestier et forêts publiques, par exemple). Ailleurs, c'est la maîtrise foncière qui assure une ouverture au plus grand nombre (forêts domaniales, domaine du Conservatoire de l'Espace Littoral). Les sites font également l'objet d'aménagements plus ou moins élaborés pour répondre le mieux possible à cette demande sociale aux multiples facettes. Cette «régulation» ne peut se faire aujourd'hui sans la

participation des acteurs. Les mesures ont toutes les chances de rester sans suite si elles ne sont pas appropriées par les groupes sociaux présents (utilisateurs, associations de protection de l'environnement, propriétaires, exploitants, syndicats professionnels...).



DES QUESTIONS DE RECHERCHE, POUR DÉNOUER LES IMPASSES

Le caractère non-marchand est un obstacle supplémentaire à l'efficacité de l'intervention. Il nous prive des informations de base sur les coûts et les bénéfices pour évaluer les politiques publiques. La reconstitution de ces valeurs reste aujourd'hui un enjeu incontournable.

Sur toutes ces questions, l'action publique et le mieux-vivre social gagnent à s'appuyer sur des connaissances scientifiques rigoureuses. C'est dans cette direction que l'unité ADER tente d'affiner les connaissances en mobilisant des compétences en sociologie, économie, géographie et anthropologie.

L'OUVERTURE AU PUBLIC DES FORÊTS EN AQUITAINE

L'équipe étudie la place de la fonction récréative dans les forêts de la région Aquitaine, aussi bien publiques que privées. Pour les propriétés domaniales, situées sur le littoral, une reconstitution des coûts engagés pour leur aménagement a d'abord été réalisée, avant d'évaluer les bénéfices. La distinction des demandes des résidents et des touristes constitue ici un enjeu théorique et méthodologique

de taille. L'analyse des processus de concertation permet alors de replacer les critères économiques dans un système plus large de perceptions et de valeurs propres aux différents acteurs. Une première étude a ainsi permis d'identifier des sources de blocage liées notamment à l'échelle spatiale des dispositifs de concertation et à leur nombre.

ÉVALUER LES FONCTIONS SOCIALES DE LA FORÊT

Comment évaluer les fonctions sociales jouées par la forêt ? Comment les faire figurer dans les bilans patrimoniaux de la forêt inscrits dans la convention État/ONF ? Deux questions posées par la Direction technique de l'ONF auxquelles les chercheurs de l'équipe ADER tentent de répondre en engageant plusieurs actions. La première a été une analyse réflexive sur les enquêtes françaises et leurs résultats depuis 1960. Les chercheurs ont ensuite formulé le cahier des charges d'une enquête nationale sur Les Français et la forêt (ONF, 2004). Sous l'impulsion d'un opérateur indépendant, les chercheurs d'ADER ont participé à l'élaboration du questionnaire et collaboré au suivi de l'enquête nationale menée auprès de 1000 personnes. Afin d'affiner certains résultats, l'équipe de Bordeaux met en œuvre, entre 2005 et 2007, une série d'enquêtes qualitatives. En 2007, armés des différents résultats, les chercheurs réaliseront une synthèse pour réfléchir, de concert avec l'ONF, à la mise en place d'un observatoire des fonctions sociales de la forêt publique ■



Pour en savoir plus :
www.bordeaux.cemagref.fr/adbx